

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 680-2023, 5 avril 2023

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor à monsieur Jean Boulet, membre du Conseil exécutif, du 7 au 12 avril 2023;

— du ministre des Finances et ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise à monsieur François Bonnardel, membre du Conseil exécutif, du 7 au 15 avril 2023.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

79611

Gouvernement du Québec

Décret 681-2023, 5 avril 2023

CONCERNANT la nomination de monsieur Éric Ducharme comme membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société de l'assurance automobile du Québec et la détermination des paramètres devant servir à fixer sa rémunération et ses autres conditions de travail

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (chapitre S-11.011) prévoit que la Société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE l'article 10 de cette loi prévoit que le conseil d'administration fixe la rémunération et les autres conditions de travail du président-directeur général à l'intérieur des paramètres que le gouvernement détermine;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.3 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) prévoit que le président-directeur général d'une société est nommé par le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil et que la durée de son mandat ne peut excéder cinq ans;

ATTENDU QUE monsieur Denis Marsolais a été nommé membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société de l'assurance automobile du Québec par le décret numéro 1445-2021 du 17 novembre 2021 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE le conseil d'administration recommande la nomination de monsieur Éric Ducharme comme membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société de l'assurance automobile du Québec et qu'il y a lieu de déterminer les paramètres devant servir à fixer sa rémunération et ses autres conditions de travail;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Transports et de la Mobilité durable :

QUE monsieur Éric Ducharme, secrétaire du Conseil du trésor, administrateur d'État I, soit nommé membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société de l'assurance automobile du Québec pour un mandat de cinq ans à compter du 6 avril 2023 aux mêmes classement, traitement annuel et conditions de travail;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Éric Ducharme comme sous-ministre du niveau 5;

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec mette en place un mécanisme de suivi de l'application des présents paramètres, en fournissant annuellement au secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du

Conseil exécutif tout document de support ayant servi à fixer la rémunération et les autres conditions de travail du président-directeur général de la Société par le conseil d'administration.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

79612

Gouvernement du Québec

Décret 682-2023, 5 avril 2023

CONCERNANT la nomination de monsieur Patrick Dubé comme secrétaire du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Patrick Dubé, sous-ministre du ministère des Transports et de la Mobilité durable, administrateur d'État I, soit nommé secrétaire du Conseil du trésor, au traitement annuel de 279 971 \$ à compter du 6 avril 2023;

QUE le maximum de l'échelle de traitement applicable à monsieur Patrick Dubé comme sous-ministre du niveau 5 soit majoré de 10%;

QUE le maximum de l'échelle de traitement applicable soit majoré d'un pourcentage égal à celui applicable aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein aux mêmes dates;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Patrick Dubé comme sous-ministre du niveau 5.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

79613

Gouvernement du Québec

Décret 683-2023, 5 avril 2023

CONCERNANT la nomination de monsieur Frédéric Guay comme sous-ministre du ministère des Transports et de la Mobilité durable

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Frédéric Guay, sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère des Transports et de la Mobilité durable, au traitement annuel de 270 871 \$ à compter du 6 avril 2023;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Frédéric Guay comme sous-ministre du niveau 5.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

79614

Gouvernement du Québec

Décret 684-2023, 5 avril 2023

CONCERNANT la nomination de monsieur Nicolas Paradis comme sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Nicolas Paradis, sous-ministre associé au ministère de la Justice, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, administrateur d'État I, au traitement annuel de 239 529 \$ à compter du 6 avril 2023;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Nicolas Paradis comme sous-ministre du niveau 3.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

79615